

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-65

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille seize  
le douze décembre  
le Conseil Municipal de la commune de MOULON, dûment convoqué,  
s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la **présidence** de  
Monsieur Loïc MAGNAN, Maire.



Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2016.

Présents : MM. MAGNAN - CHALLENGEAS - Mme BORDERIE -  
CLEMENCEAU - Mme FARNIERE - LE ROY - LACOSTE -  
BOUDIN - Mme BROUSTE - CASSOL - ROUSSE.

Absents : M. GAUTEY - Mme ELLIES (procuration à M. LACOSTE).

Monsieur Renaud CHALLENGEAS a été nommé secrétaire de séance.

## OBJET : APPROBATION ELABORATION PLU.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants, R.153-11 à R.153-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 janvier 2009 prescrivant la révision du POS et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2011 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 août 2015 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 15 janvier 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 février au 1<sup>er</sup> avril 2016,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que d'une part les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publique et organismes consultés par le Maire et d'autre part les résultats de l'enquête

publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause les orientations du PADD, document intitulé « Principales modifications apportées au dossier ARRET pour le dossier APPROBATION suite à l'avis des PFA et à l'enquête publique » annexé à la présente.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, par onze voix pour dont une procuration et une voix **contre** (Mme FARNIERE)

DECIDE d'approuver le dossier de PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La **présente délibération** fera l'objet d'un affichage en **mairie** durant un mois et d'une mention **insérée en caractères** apparents dans un journal diffusé dans le **département**.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté en mairie aux heures et jours **habituels** d'ouverture.

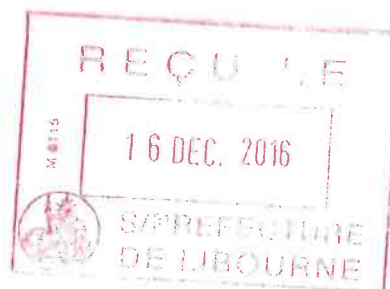
La présente délibération et les dispositions résultant de l'élaboration du PLU ne seront exécutoires qu'après **transmission** à Monsieur le Sous-Préfet et accomplissement des mesures de publicité **visées ci-dessus**.

Pour copie conforme.

MOULON, le 14 décembre 2016

LE MAIRE,

Loïc MAGNAN,



**Plan Local d'Urbanisme (PLU) - MOULON**  
**Principales modifications apportées au dossier**  
**pour le dossier APPROBATION**  
**suite à l'avis des PPA et à l'enquête publique**



Modifications apportées au RAPPORT DE PRESENTATION (Dossier 01 du PLU) -	
	Les modifications sont indiquées dans un dossier remis à la commune, qui fait état par un système de couleurs des éléments de modification et de complément
	Liste non exhaustive
	Eléments complémentaires SCOT : PLH, « point mort », objectif démographique par périodes, Servitudes AS1 précisée (nouvel Arrêté Préfectoral) et EL7 annulée
	Compléments sur la transition énergétique
	Complément projet routier départemental
	Compléments chapitre C sur les choix du projet en particulier par rapport au SCOT
	Mise à jour de différents plans et tableaux (surfaces, quantités) en fonctions des modifications de plan de zonage et du règlement (dont la zone 2AU soumise à révision dont le potentiel de logements n'a plus été pris en compte dans les calculs)
	Ajout méthodologie et compatibilité Scot (chapitre E)

Modifications apportées au PADD (Dossier 02 du PLU)	
	Pas de modification

Modifications apportées au Orientations d'Aménagement et des Programmation - OAP - (Dossier 03 du PLU)	
	Indications de recours à une révision du PLU pour la zone 2AU au lieu de modification (programmation) Mise en place d'une obligation de bande tampon avec la zone agricole

Modifications apportées au REGLEMENT (Dossier 04 du PLU)	
Générale toutes zones	L'évolution législative a évolué avec une codification du code de l'urbanisme. Les références aux articles ont été maintenues. Un tableau de conversion a été mis dans le dossier de règlement écrit à la demande de la DDTM,
Zone 1AU	Article 13 passe de 10% à 15% minimum les parties végétalisées Ajout de dispositions « bande tampon » en lien avec e Scot
Zone 2AU	Soumise à révision au lieu de modification du PLU
Zone A	Hébergement hôtelier sous conditions ajouté pour les changements de destination Artisanat interdit
Zone N	Hébergement hôtelier sous conditions ajouté pour les changements de destination

Modifications apportées au ZONAGE (05 au PLU)	
Le Bouchard	Zone UB modifiée des terrains retirés
Les Arromans	Suppression d'un cercle sur Chal Etoile pour changement de destination ajoutée
Grande Grave	Etoile pour changement de destination ajoutée
EBC	RD18 bande de 10m enlevée le long de la voie de chaque côté et Dordogne

Modifications apportées au ANNEXES (dossier 08 et plans)	
	Mise à jour tableau des servitudes
	Ajout AP Eau potable captage L'Oustalot